

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1263 (Rect)

présenté par
Mme Lemorton

ARTICLE 9

Après le mot :

« implantés, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« au maire de la commune, ainsi qu'au ministre chargé de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.